



SYNDICATS CGT ET UGICT-CGT
METSO-Minerals (France) S.A.
41 rue de la République
71009 Mâcon

E-Mail : cgt.metso@wanadoo.fr

Mâcon le 15/10/2009

**Madame la Directrice des
Ressources Humaines**

Objet : Réunion DP, DG du 20-10-2009

Madame,

Veillez prendre connaissance de nos questions d'octobre 2009.

1) Prime d'assiduité

Dans le bulletin officiel du ministre du travail ; Instruction DGE FP n° 2008-19 du 25 novembre 2008 relative au chômage partiel.

Il est précisé dans ce bulletin dans la fiche n°7 : Précision sur la « rémunération horaire brut »

La prime d'assiduité est instituée pour lutter contre l'absentéisme et ne rémunère pas un travail fourni (Cass. soc. 17 mars 1988, préc.)

Nous demandons dans le cas du chômage partiel le maintien de la prime d'assiduité et un rappel depuis sa suppression.

2) Le pointage dans les bureaux

Lors de la réunion mensuelle de septembre nous vous avons demandé à plusieurs reprises, si le pointage est mensuel et logiquement tous les premiers de chaque mois le compteur doit redémarrer à zéro.

Vous m'avez répondu, oui, alors pourquoi au 1^{er} octobre les compteurs n'ont pas redémarré à zéro ?

Nous vous demandons de corriger ce problème.

3) Financement 100% d'une semaine de chômage partiel

Les salariés de la production ont bénéficié d'un financement à 100% de la dernière semaine d'août de chômage partiel.

Pour une plus juste équité, *nous demandons que cet avantage soit attribué à l'ensemble des salariés de la production y compris ceux qui ont dû assurer des permanences durant l'été et qui se trouvaient soit au travail ou en congés cette semaine là .*

4) Procès verbal d'avril

Une fois de plus *nous demandons le procès verbal des délégués du personnel du mois d'avril 2009.*

Pour les D.P. C.G.T.
Di Gregorio Salvatore.